

CONSEILS ET INFORMATIONS PRATIQUES

J'ai été en contact avec des poils urticants ou des chenilles, que dois-je faire ?

Mettez des gants et enlevez tous vos vêtements. Lavez-les à la température la plus élevée possible et séchez-les au séchoir. Lavez votre peau abondamment à l'eau savonneuse et brossez soigneusement vos cheveux si nécessaire. En cas de démangeaisons, prenez des antihistaminiques. En cas de forte éruption cutanée, consultez un médecin.

J'ai une procession dans mon jardin, que dois-je faire ?

N'approchez pas les chenilles et laissez-les s'enterrer. Elles emmènent ainsi leurs poils urticants sous terre (bon à savoir : les chenilles stressées lâchent massivement leurs poils urticants.)

Ne laissez pas les enfants jouer dans l'herbe.

Évitez de tondre la pelouse. Il est préférable d'attendre quelques semaines pour que le temps, la pluie et les arrosages entraînent les poils dans le sol.

Mon chien a touché une chenille, que dois-je faire ?

Surveillez le fréquemment. S'il se met à hypersaliver, à vomir ou s'il ouvre mécaniquement la bouche, emmenez-le d'urgence chez le vétérinaire afin de diminuer le risque de nécrose de la langue.

J'ai des nids vides dans mon arbre, dois-je les faire enlever ?

Les nids vides contiennent un grand nombre de poils urticants. Au cours de l'été, le nid va progressivement se dégrader, et il diffusera des poils urticants dans l'environnement immédiat de l'arbre.

Retirez le plus de nids possibles en prenant les précautions nécessaires.

à noter

Pour faciliter votre protection, la CdC organise 2 ventes d'éco-pièges par an (printemps, automne), à des tarifs minorés (subventionnés à 80%).

RECEVEZ LES DATES DE VENTE D'ÉCOPIÈGES EN VOUS INSCRIVANT SUR CDC-OLÉRON.COM

(rubrique agir pour l'environnement > littoral & espaces naturels > lutte contre les nuisibles)

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

59 route des Allées
17310 Saint-Pierre-d'Oléron
05 46 47 24 68
cdc-oleron.com

Suivez-nous sur Facebook :
@communaute.de.liledoleron

PERMANENCE DE DISTRIBUTION

Vacances de Pâques et Toussaint
111 route du Douhet
17480 La Brée-les-Bains

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Différentes méthodes à
votre disposition !



LES NUISANCES

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) fait partie de l'ordre des Lépidoptères. C'est la larve d'un papillon de nuit. Celle-ci se nourrit des aiguilles de pins, provoquant un affaiblissement important des arbres.

Arrivées à maturité, les chenilles quittent l'arbre en file indienne pour s'enfouir dans le sol à quelques centimètres sous terre (5 à 20 cm) dans un endroit bien ensoleillé. Ces processions peuvent se déplacer jusqu'à 40 m. Elles sont visibles de l'automne au printemps, surtout pendant les belles journées d'hiver.

Les chenilles sont recouvertes de poils urticants et peuvent engendrer chez l'homme des démangeaisons et autres symptômes respiratoires plus ou moins graves suivant les individus, en particulier s'ils sont allergiques ou asthmatiques. Chez les animaux de compagnie, ils peuvent entraîner des nécroses de la langue et peuvent être fatals si l'animal n'est pas emmené en urgence chez le vétérinaire.

LES MOYENS DE LUTTE

LA LUTTE MÉCANIQUE

L'échenillage permet de retirer les nids manuellement des arbres afin de diminuer les processions des chenilles.



Pour faire cette opération, il est recommandé de se protéger intégralement (combinaison, masque, lunettes, gants), d'intervenir le matin à une température inférieure à 10°, de couper les branches après avoir humidifier l'arbre ou après une averse et d'incinérer l'ensemble sans respirer les fumées.

à noter

Un nid blanc indique la présence de chenilles. Un nid gris/marron n'est plus occupé mais prenez garde il contient toujours des poils urticants.

LE PIÉGEAGE DES CHENILLES

La pose de l'écopiège à chenilles consiste à installer un dispositif directement sur le tronc de l'arbre infesté de nids.



Lorsque les chenilles vont quitter leur nid d'hiver et descendre du pin pour aller s'enterrer, les chenilles vont être canalisées dans la collerette de l'écopiège et n'auront pas d'autre solution que de descendre dans le tuyau qui mène dans le sac rempli de terre. Elles vont s'enfouir dans la terre et se transformer en chrysalide.

Fin mai, il faut décrocher et jeter le sac avec les ordures ménagères, tout en prenant soin de le mettre dans un sac poubelle hermétiquement fermé et de le remplacer en octobre.

LE PIÉGEAGE DES PAPILLONS

Les pièges à phéromones se suspendent directement aux branches basses du pin.



Attirés par l'odeur, les papillons mâles volent autour et s'épuisent pour enfin tomber dans l'entonnoir. La portée de la phéromone est d'environ 25 mètres. Une fois la période de vol terminée, les pièges doivent être retirés, nettoyés et conservés pour l'année suivante.

Il est recommandé de garder la phéromone dans son emballage d'origine, sans l'ouvrir, au réfrigérateur (3-5°C) jusqu'au moment de son utilisation. La capsule de phéromone est à changer chaque année.

LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Le traitement consiste en une pulvérisation du bio insecticide appelé « *Bacillus Thuringiensis* ». Il est réalisé par les techniciens de la FREDON 17 à partir du sol.



Le coût du traitement est à la charge de la personne qui en fait la demande.

Bulletin d'inscription téléchargeable sur fredon-charente-maritime.fr

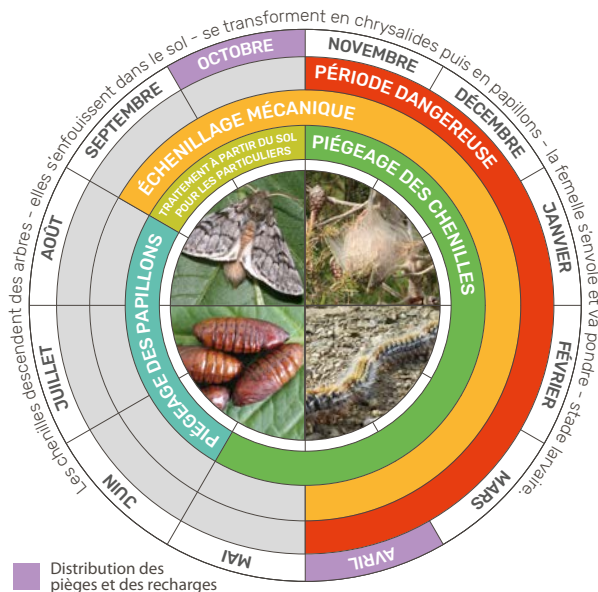
LES PRÉDATEURS NATURELS

Un prédateur naturel, comme la mésange charbonnière, peut consommer entre 10 et 20 chenilles par jour. Leur présence dans un jardin peut être favorisée par l'installation de nichoirs ou gîtes. C'est un moyen de lutte complémentaire à l'utilisation de pièges.



Les oiseaux se nourriront des chenilles au moment de leur descente des arbres. Plus d'informations sur les nichoirs sur cdc-oleron.com

CYCLE DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE



à noter

Pour plus d'efficacité, la Communauté de Communes recommande de combiner plusieurs méthodes.

PÉRIODES	MÉTHODES COMPLÉMENTAIRES DE LUTTE
Fin mai à fin août	Pose des pièges à phéromones
Septembre à octobre	Pulvérisation d'un bio insecticide : le <i>Bacillus Thuringiensis</i>
Septembre à avril	Échenillage
Novembre à février	Installation des nichoirs à mésanges
Novembre à fin mai	Pose de l'écopiège